



N° d'épreuve FFM----- 498

Organisateur technique -----069918 - M MORE STEVE

Club----- C3501 - MOTO CLUB TECOU

Email -----steve81600@gmail.com

Date ----- 10 juillet 2021

Téléphone-----06 13 69 45 11

Lieu ----- Técou (81)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	124059 - M CAUSSIGNAC BERNARD -----	Désignation LMOC
Arbitre -----	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS -----	Désignation LMOC
Educateur -----	009901 - M FABRE XAVIER -----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable-----	215067 - M BOY DANIEL -----	Désignation LMOC
Commissaire technique -----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage -----	LMOC -----	Désignation LMOC
Chronométrateur -----	LMOC -----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs -----	LMOC -----	Désignation LMOC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>
 Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie SX 85	Age ----- de 12 à 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
Open SX 450	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 450cc
Open SX 250	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 250cc
Open SX 125	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 125cc





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : **NON** **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Christian Barrer		
Nombre de secouristes-----	6	Nombre d'ambulance(s)-----	1
Hôpital le plus proche-----	Albi (81)	Temps de trajet (en min)-----	21 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site-----	SX Evanpark		
Adresse-----	81600 Técou		
Longueur du circuit-----	423 m	Largueur minimale-----	5 m
Largeur de la grille de départ-----	25 m	Longueur de la ligne droite de départ --	30 m
Nombre de commissaires de piste --	6 OCP		
Capacité Moto-----	16 aux essais	20 en manche	
Capacité Quad / Sidecar-----	aux essais	en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : Le 11/06/2021	Date : 11/06/2021	Date : 23/06/2021 - Visa 21/0358
 	 	



HORAIRES

Samedi 10 juillet 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
9h00	12h00	Contrôles administratifs & techniques		
13h30		Briefing des commissaires de piste		
14h00	14h10	Essais libres	Championnat Occitanie SX 85	10'
14h15	14h27	Essais libres	Open SX 125 (A)	12'
14h30	14h42	Essais libres	Open SX 125 (B)	12'
14h45	14h57	Essais libres	Open SX 250 (A)	12'
15h00	15h12	Essais libres	Open SX 250 (B)	12'
15h15	15h27	Essais libres	Open SX 450 (A)	12'
15h30	15h42	Essais libres	Open SX 450 (A)	12'
		Entracte		
16h00	16h10	Essais chronométrés	Championnat Occitanie SX 85	10'
16h15	16h27	Essais qualificatifs	Open SX 125 (A)	12'
16h30	16h42	Essais qualificatifs	Open SX 125 (B)	12'
16h45	16h57	Essais qualificatifs	Open SX 250 (A)	12'
17h00	17h12	Essais qualificatifs	Open SX 250 (B)	12'
17h15	17h27	Essais qualificatifs	Open SX 450 (A)	12'
17h30	17h42	Essais qualificatifs	Open SX 450 (A)	12'
		Entracte		
18h00	18h10	Manche 1	Championnat Occitanie SX 85	7' + 1T
18h15	18h20	Repêchage	Open SX 125	3' + 1T
18h25	18h30	Repêchage	Open SX 250	3' + 1T
18h35	18h40	Repêchage	Open SX 450	3' + 1T
		Entracte		
20h30	20h40	Manche 2	Championnat Occitanie SX 85	7' + 1T
20h45	20h50	Sprint 1	Non qualifiés 450 / 250 / 125	4' + 1T
20h55	21h00	Sprint 1	Open SX 125	4' + 1T
21h05	21h10	Sprint 1	Open SX 250	4' + 1T
21h15	21h20	Sprint 1	Open SX 450	4' + 1T
21h25		Remise des prix	Championnat Occitanie SX 85	
21h35		Superpôle*	Open SX 450 / 250 / 125	15'
22h00	22h10	Sprint 2	Non qualifiés 450 / 250 / 125	6' + 1T
22h15	22h25	Sprint 2	Open SX 125	6' + 1T
22h30	22h40	Sprint 2	Open SX 250	6' + 1T
22h45	22h55	Sprint 2	Open SX 450	6' + 1T
23h00	23h10	Sprint 3	Non qualifiés 450 / 250 / 125	8' + 1T
23h15	23h25	Sprint 3	Open SX 125	8' + 1T
23h30	23h40	Sprint 3	Open SX 250	8' + 1T
23h45	23h55	Sprint 3	Open SX 450	8' + 1T
00h00		Remise des prix		

*La super pole est une manche où les 10 meilleurs pilotes (définis par leur chrono) se disputent le meilleur temps chacun leur tour.

Chaque pilote devra faire un tour de reconnaissance puis un tour chronométré, le départ se fera au passage sous l'arche de chronométrage.

A chaque départ chronométré un autre pilote partira pour son tour de reconnaissance et à son deuxième passage sous l'arche le pilote partira pour son tour chronométré.



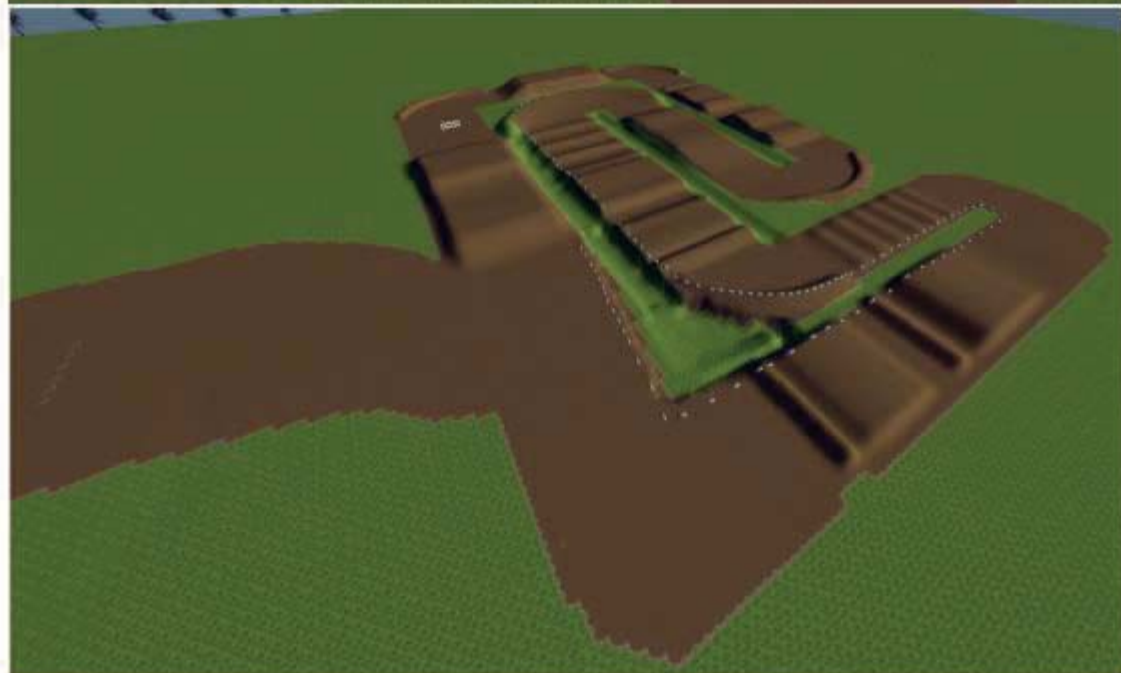
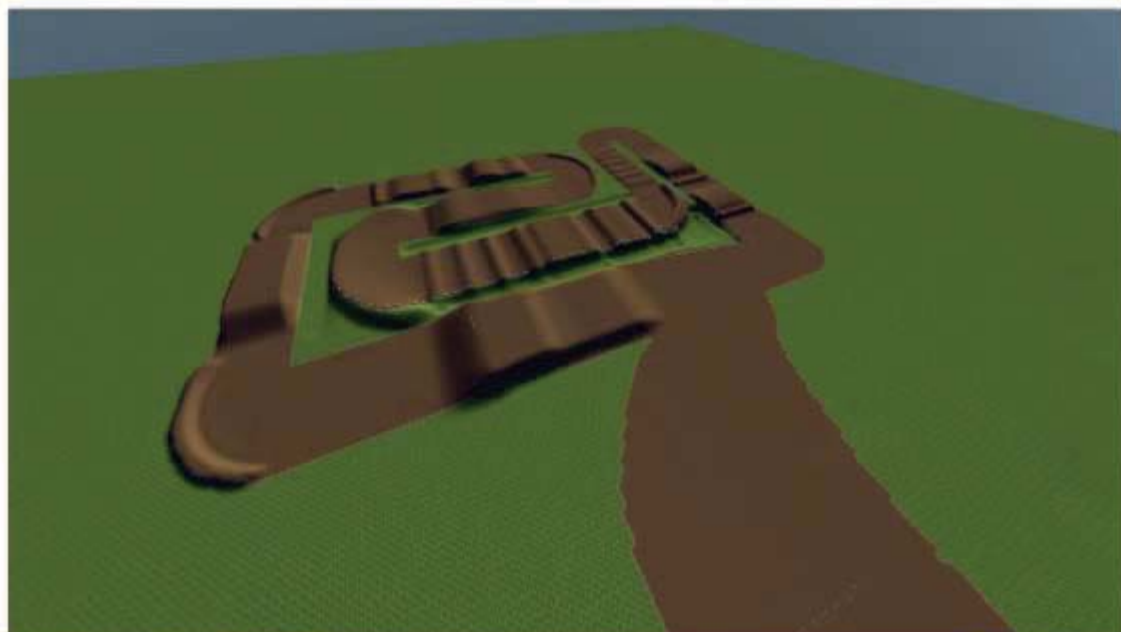
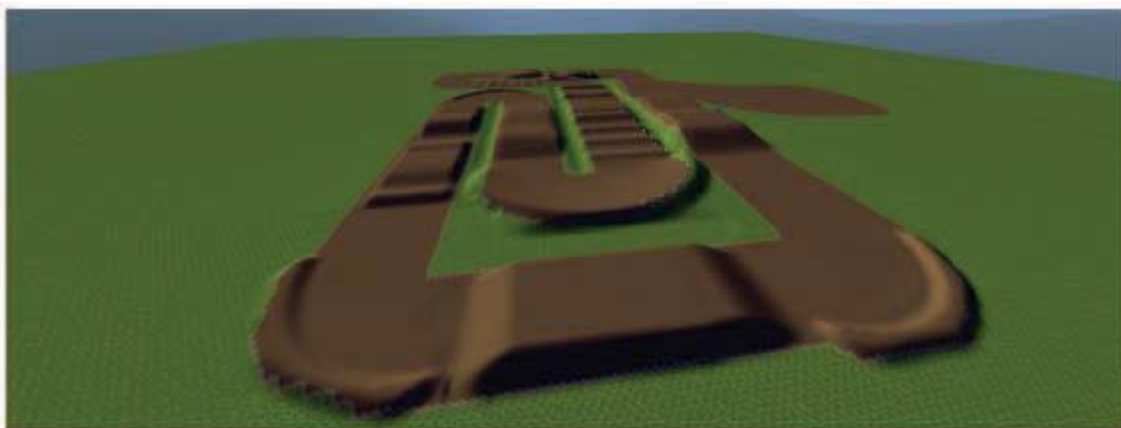


MOTOCROSS

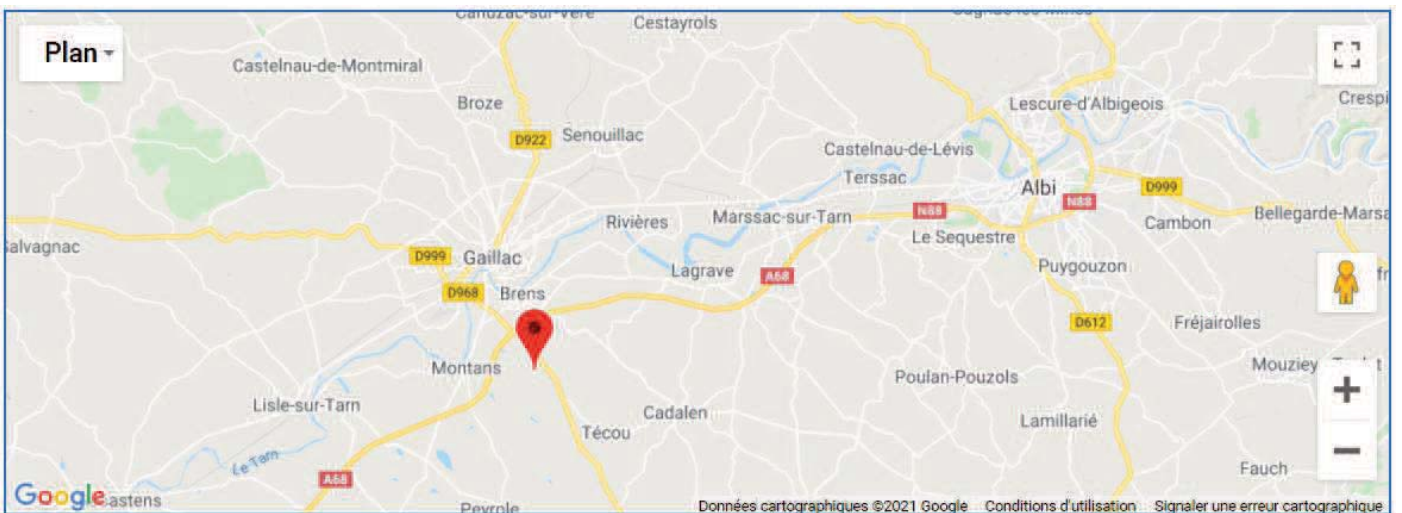
REGLEMENT PARTICULIER 2021



PLAN



ACCES





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB TECOU
21 CHEMIN DE LAUBART - 81600 TECOU**

a souscrit, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L.331-10, D.321-1 à D.321-5, R.331-30, A331-17, A. 331-20 et A.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances n° **10847689004** qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation dénommée **SUPERCROSS** se déroulant à **TECOU** du **10/07/2021** au **11/07/2021**.

Cette attestation est valable du **10/07/2021** à **06H00** au **11/07/2021** à **02H00** , sous réserve du paiement des cotisations et des possibilités de suspension ou de résiliation au cours de la période d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à **STRASBOURG**

, le **23 juin 2021**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00

P^o 9



Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

